

DEC210630DR20

Décision portant modification de la décision DEC192557DR20 portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée ESPACE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont le directeur est Didier Josselin ;

Vu la décision DEC192557DR20 du 1^{er}/10/2019 portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée ESPACE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision n°DEC192557DR20 du 1^{er} octobre 2019 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Josselin, délégation de signature est donnée à M. Giovanni Fusco, directeur de recherche, et à Mme Sandra Perez, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 11/01/2021

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC202165INSHS

Décision portant modification des tutelles de l'unité mixte de recherche n°8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} décembre 2020, les tutelles de l'unité mixte de recherche UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN) sont les suivantes :

- Tutelles principales : CNRS, INALCO
- Tutelle secondaire : EPHE

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 MARS 2021



Le Président-directeur général
Antoine Petit

